



## L'ALTERNANCE PARTAGEE VIA LE GEPSLM

**Le GEPSLM vous propose la mise à disposition de salariés apprentis en alternance, en fonction de vos besoins !**

**Quel secteur ?** Est Occitanie (Hérault, Aude et Gard)

**Quels sont nos services ?** En adhérant au GE, vous lui confiez l'ensemble de votre gestion RH !

### Démarches administratives :

- Sélection et recrutement des candidats
- Rédaction du contrat d'apprentissage et enregistrement auprès de l'OPCO
- Gestion du planning via notre plateforme dématérialisée
- Gestions des absences, accidents de travail / arrêts maladie...
- Réalisation des bulletins de salaire

### Accompagnement :

- Accompagnement lors de la recherche de structure ainsi que durant toute la formation et post formation
- Suivi et lien entre les structures de mise à disposition et l'organisme de formation
- Gestion de conflits si nécessaire (médiations, entretiens de recadrage...)

### En adhérant au GEPSLM, votre structure :

- Sécurise son emploi en lui confiant l'ensemble de sa gestion RH
- Bénéficie d'un salarié au juste nombre d'heures dont elle a besoin
- Peut partager le cout de l'emploi avec plusieurs structures adhérentes

### Quel coût ?

Coût de l'emploi en passant par le GEPSLM = coût salarial de l'apprenti + frais de gestion du GE

- Frais de gestion mensuels : entre 30 et 90€ par mois (selon le nombre de structures)
- Frais d'adhésion au GEPSLM : 30€ par an

Le GEPSLM s'engage à vous fournir un devis précis individualisé, variable en fonction de l'âge de l'apprenti, le type et la durée de la formation. Pour toute demande, veuillez contacter Laurène :

**Contact : Laurène MEYER**  
**04 67 67 42 72 / 06 35 27 82 98**  
[contact@gepslm.org](mailto:contact@gepslm.org)  
[www.gepslm.org](http://www.gepslm.org)